

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04123

Numéro SIREN : 832 468 490

Nom ou dénomination : A.2.M

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2019 sous le numéro de dépôt 18400

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/18400

Déposant :

Nom/dénomination : A.2.M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 832 468 490

N° gestion : 2017 B 04123

		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2019 ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
N° 11084*20 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le 01/01/2018		et clos le 31/12/2018		Régime simplifié d'imposition ☒	
Déclaration soussignée pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:					
A 2 M - SIREN : 832468490			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:					
20 BOULEVARD DES DAMES 13002 MARSEILLE 2			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	
		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
		30 769			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19%					
Autres PV imposables à 19%					
PV à long terme imposables à 0%					
PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier côtée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
Comptable, conseil ou CGA :					
Visa : CGA					
Viseur conventionné :					
CERTIFICAT CONFORME					
Identité du déclarant:					
Date: 29/10/2019 Lieu: MARSEILLE 2					
Civilité du déclarant : M					
Nom du déclarant : CHOUARFA CHABANE					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					



Désignation de l'entreprise <u>A 2 M - SIREN : 832468490</u>					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>3</u>	
					Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030	3 659	5 141
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048	3 659	5 141
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	42 547	1 500
		Autres* (3)	072	074	6 238	1 422
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	4 080	14 855
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	52 865	17 777
	Total général (I + II)		110	112	58 006	25 852
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)		131			
	Report à nouveau		134	5 866		
	Résultat de l'exercice		136	27 200	5 966	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	34 166	6 966		
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	13 935	6 820	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	9 905	12 067	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	23 840	18 887		
Total général (I + II + III)		180	58 006	25 852		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

ADAPTE POUR LA TELE-IMPUTATION
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A 2 M - SIREN : 832468490** Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210		
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	145 567	
					30 007	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	0		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	145 567	30 007
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	80 296	12 708
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	349	244	349	
	Rémunérations du personnel*			250	21 533	7 098
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 266	3 102
	Dotations aux amortissements*			254	2 934	725
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260		0
	Total des charges d'exploitation (II)				264	113 377
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	32 190	6 374
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. souscription PME innov. (217 octies) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquièmes D))			300	375	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	4 615	409
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	27 200	5 965
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice de l'année N col. 1, le déficit de l'année N col. 2				312	27 200	314
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	4 615	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	375	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 sexties D))	249		251		
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			998		
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			999		
	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989			
Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		987		991		
Jeune entreprise innovante (44. septies A)		989		992		
ZE (44. quinquies)		345		344		
Divers* dont			346			
Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)		127		138		
Pôles de compétitivité hors CICE (44. undecies)		990		990		
Bassins urbains à dynamiser (44. sexties)		992		992		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	30 769	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	30 769	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.



cerfa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

N° 11084*20

2019

ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 203-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	
A 2 M - SIREN : 832468490	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
20 BOULEVARD DES DAMES	
13002 MARSEILLE 2	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	30 769	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Pôle de compétitivité ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
Société d'investissement immobilier cédée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	--

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA ☐Viseur conventionné : ☐

CERTIFIE CONFORME

Identité du déclarant:

Date: 29/10/2019 Lieu: MARSEILLE 2

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : CHOUARFA CHABANE

Qualité du déclarant : PRESIDENT

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Désignation de l'entreprise : A 2 M - SIREN : 832468490					Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12					Durée de l'exercice précédent : 3		
			Exercice N clos le 31/12/2018		Exercice N-1 clos le 31/12/2017		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030	3 659	5 141	
	Immobilisations financières* (1)		040	042			
	Total I (5)		044	048	3 659	5 141	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	42 547	1 500	
		Autres* (3)	072	074	6 238	1 422	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	4 080	14 855	
	Charges constatées d'avance*		092	094			
	Total II		096	098	52 865	17 777	
	Total général (I + II)		110	112	58 006	25 852	
PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000	1 000		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	100			
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)		131				
	Report à nouveau		134	5 866			
	Résultat de l'exercice		136	27 200	5 966		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	34 166	6 966		
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	13 935	6 820		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	9 905	12 067		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	23 840	18 887			
Total général (I + II + III)		180	58 006	25 852			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A 2 M - SIREN : 832468490** Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017
		1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services* }	215	
		217	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222	
	Production immobilisée*	224	
	Subventions d'exploitation reçues	226	
	Autres produits	230	0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	145 567 30 007
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234	
	Variation de stock (marchandises)*	236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240	
	Autres charges externes* : { dont crédit bail : — mobilier — immobilier : }	242	80 296 12 708
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE* }	243 349	244 349
	Rémunérations du personnel*	250	21 533 7 098
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	8 266 3 102
	Dotations aux amortissements*	254	2 934 725
	Dotations aux provisions	256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262 0
	Total des charges d'exploitation (II)		264
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	32 190 6 374
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	
	Produits exceptionnels (IV)	290	
	Charges financières (V)	294	
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amort. souscription PME innov. (217 octies) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D) }	300	375
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306	4 615 409
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		310	27 200 5 965
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2		312	27 200 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	4 615
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés { écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* }	247 248	330 375
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option { Part des loyers dispensés de réintégration (239 sixies D) }	249	251
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	998	
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	999	
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	997	
	Entreprise nouvelles {44. sixies} {44. octies et octies A}	986 987	127 138
	Reprise d'entreprises en difficulté {44. septies}	981 989	991 990
	Zone franche urbaine {44. octies et octies A}	987 989	991 990
	Jeune entreprise innovante {44. sixies A}	989 989	991 990
	ZEA {44. quinquies}	345 345	992 992
	Divers* dont Créance due au report en arrière du déficit	346 346	655 655
	Déduction exceptionnelle {Art. 39 octies}	655 655	350 1 421
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	30 769 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables : *	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	30 769 372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.



Société SASU A2M

au capital de 1 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 145 566.79 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 30 007.41 Euros, soit une augmentation de 385.10 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 27 199.94 Euros, soit 18.69 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 145 567.11 Euros contre 30 007.41 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 385.10 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 118 367.17 Euros contre 24 041.76 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 392.34 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 29 798.27 Euros et représentent 20.47 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 192.13 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 2 934.00 Euros et représentent 2.02 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 32 189.94 Euros soit 22.11 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...



terme) :

Exercice précédent	17 777.23 -	18 977.58 =	1 200.35-
Exercice en cours	52 864.70 -	8 646.11 =	44 218.59

Soit une augmentation de 45 418.94 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 27 199.94 Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	5 865.65 -	Euros
- en dividendes	:	33 065.59	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	100.00	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	0	Euros
Situation nette	:	1 100.00	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

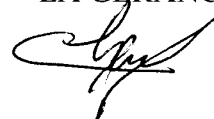
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



**« SASU A2M »
Au capital de 1000 €uros**

**20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490**

**RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle DU 30 06 2019**

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES
COMMERCIALES

Aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

LA GERANCE



« SASU A2M »
Au capital de 1000 Euros

20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 06 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET 30 JUIN
À 18 heures,

Les associés de la Société **SASU A2M** société à par action simplifiée à associé unique au capital de **1000 €**, divisé en **100** parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur **CHOUARFA CHABANE**, propriétaire **100 parts (001 à 100)**

Seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par le **PRESIDENT** Monsieur **CHOUARFA CHABANE**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2018**
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966,
- les questions écrites adressées par les associés à la gérance et la réponse de la gérance,

e . c



- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2018**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31/12/2018**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de **27199.94 Euros** :

- En distribution de dividendes 27199.94€
- En distribution de dividendes report N-1..... 5865.65€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve **la gérance non rémunérée.**

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

C. C



[Signature]

Le gérant associé a pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Fait en trois exemplaires originaux,

À MARSEILLE, LE 30-06-2019

M. CHOUARFA CHABANE



**« SASU A2M »
Au capital de 1000 €uros**

**20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 06 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31/12/2018**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice**
de **27199.94 Euros**

-En distribution de dividendes 27199.94€
-En distribution de dividendes report N-1 5865.65€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérant



Certifié conforme

Société SASU A2M

au capital de 1 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 145 566.79 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 30 007.41 Euros, soit une augmentation de 385.10 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 27 199.94 Euros, soit 18.69 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 145 567.11 Euros contre 30 007.41 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 385.10 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 118 367.17 Euros contre 24 041.76 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 392.34 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 29 798.27 Euros et représentent 20.47 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 192.13 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 2 934.00 Euros et représentent 2.02 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 32 189.94 Euros soit 22.11 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...



terme) :

Exercice précédent	17 777.23 -	18 977.58 =	1 200.35-
Exercice en cours	52 864.70 -	8 646.11 =	44 218.59

Soit une augmentation de 45 418.94 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 27 199.94 Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	5 865.65-	Euros
- en dividendes	:	33 065.59	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	100.00	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	0	Euros
Situation nette	:	1 100.00	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

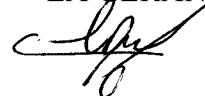
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



**« SASU A2M »
Au capital de 1000 €uros**

**20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490**

**RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle DU 30 06 2019**

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES
COMMERCIALES

Aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

LA GERANCE



**« SASU A2M »
Au capital de 1000 Euros**

**20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 06 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET 30 JUIN
À 18 heures,

Les associés de la Société **SASU A2M** société à par action simplifiée à associé unique au capital de **1000 €**, divisé en **100** parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur **CHOUARFA CHABANE**, propriétaire **100 parts (001 à 100)**

Seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par le **PRESIDENT** Monsieur **CHOUARFA CHABANE**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2018**
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966,
- les questions écrites adressées par les associés à la gérance et la réponse de la gérance,

C. C



- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2018**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31/12/2018**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de **27199.94 Euros** :

- En distribution de dividendes 27199.94€
- En distribution de dividendes report N-1..... 5865.65€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve **la gérance non rémunérée.**

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

C. C



Le gérant associé a pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Fait en trois exemplaires originaux,

À MARSEILLE, LE 30-06-2019

M. CHOUARFA CHABANE



**« SASU A2M »
Au capital de 1000 €uros**

**20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 06 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31/12/2018**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice**
de **27199.94 Euros**

-En distribution de dividendes 27199.94€
-En distribution de dividendes report N-1.....5865.65€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérant



Certifié conforme